

Programme de la Formation

PAYSAGE ET ARCHITECTURE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - sur site technique (Bouches-du-Rhône et le Var)

2 jours soit 14 heures de formation

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module	Modalité pédagogique	Dates	Lieux
PAYSAGE ET ARCHITECTURE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - sur site technique (Bouches-du-Rhône et le Var)	Présentiel	mercredi 8 novembre 2023, 18h00 - 19h30	CROA PACA // MAV - 12 boulevard Théodore Thurner 13006 Marseille
	Présentiel	jeudi 9 novembre 2023, 09h30 - 12h30 / 13h30 - 16h00	CROA PACA // MAV - 12 boulevard Théodore Thurner 13006 Marseille
	Présentiel	vendredi 10 novembre 2023, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00	CROA PACA // MAV - 12 boulevard Théodore Thurner 13006 Marseille

CONTEXTE GÉNÉRAL

L'adaptation de nos générations au changement climatique et la protection des générations futures nécessitent un changement urgent du rapport de l'humanité à son environnement, la Terre, support de son existence.

Ce changement de paradigme concerne bien entendu l'architecture et les paysages urbains et suburbains.

Lors d'une période caniculaire, cette superfluidité continue de la chaleur peut être assimilée au phénomène de supraconductivité. Pour les paysages et les architectures, cela représente un défi inconnu jusqu'alors.

Nous avons nommé ce phénomène concernant nos paysages, villes et architectures : Supra-chaleur.

La Réglementation Environnementale 2020 (RE2020) régissant l'acte de construire, reconvertir, restructurer ou rénover intègre les dernières données climatiques dont les séquences caniculaires et fixe les limites du confort estival à ne pas dépasser.

Découvrez [ici le voyage](#) sur lequel s'appuie la formation et [inscrivez-vous ici](#). Date de limite d'inscription le 15 juillet 2023.

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

Cette formation vous permettra :

- de considérer les solutions "bas carbone" et "low-tech" anciennes ou plus récentes,
- de considérer le territoire, sa géographie, son climat et sa végétation comme données et moyens d'évitement
- de conceptualiser par un atelier pratique des dispositifs mettant en œuvre ces connaissances "bas carbone" et "low-tech"
- de mettre en place une approche architecturale résilientes aux conditions contemporaines du climat, dont les canicules.
- de pouvoir satisfaire aux critères de la RE2020 à propos du confort d'été

PRISE EN CHARGE

Cette formation peut être prise en charge par l'organisme auprès duquel vous cotisez :

Libéraux : [FIE-PL](#)

Salariés : [OPCO EP](#) (Actalians)

Votre organisme de prise en charge, pourrait éventuellement participer à vos frais de déplacement, d'hébergement ainsi qu'à la restauration, sous condition de bien compléter le formulaire avant le début de la formation.

Il est indispensable d'effectuer la demande de prise en charge auprès de votre organisme de prise en charge auprès duquel vous cotisez. Cette formation s'inscrit dans le cadre de l'obligation de formation pour les architectes en tant que formations dites structurées.

Il est indispensable de déclarer votre participation dans votre espace personnel - [ICI](#) -

Nous restons à votre disposition pour le suivi de votre dossier de prise en charge.

Veuillez trouver [ICI- les CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES](#) spécifiques au voyage d'étude.

Le tarif de la formation est de 830€

Il comprend :

- Mercredi 8 soir : Accueil puis apéritif
- Jeudi 9 : Déplacement en Bus A/R en Sainte Baume
- Jeudi 9 midi : Pique-nique
- Jeudi 9 soir : Conférence introductive puis apéritif
- Vendredi 10 : Accueil café
- Vendredi midi : Déjeuner

Ne comprend pas :

- Transport pour participer à la formation
- Hébergement
- Mercredi 8 soir : Dîner dans un restaurant tous ensemble
- Jeudi 9 soir : Dîner libre
- Vendredi 10 soir : Soirée typique Marseillaise « Bouillabaisse » (ou autre plat) chez Fonfon – Vallon des Auffes
- Trajet transport en commun

RÉFÉRENT HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation, contactez notre référent : JOLIVET Virginie - 02.38.54.08.96 - info@ma-cvl.org

PUBLIC CIBLE

- Architectes et collaborateurs d'architectes
- Paysagistes
- Acteurs de la construction
- Elu.e.s

PRÉREQUIS

Aucun

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Cette formation sera animée par Jacques Boulnois, Camille Simonet, Véronique Mure et Ada Hameau.

Déroulement de la formation

- 1. Introduction à la formation**
 - Accueil des participants et tour de table
 - Présentation des objectifs, du programme et du déroulement de la formation
 - Recueil des attentes et des expériences des stagiaires sur le thème de la formation

2. Déroulement de la formation selon le programme détaillé ci-dessous

3. Bilan de la formation

Synthèse globale de la formation :

- Un questionnaire préalable est envoyé par mail aux participants pour recueillir leurs besoins. Il est transmis à l'intervenant avant la formation.
- Un questionnaire de validation des objectifs pédagogiques sera fait après le tour de table de la dernière journée de formation.
- Un questionnaire d'évaluation à chaud est envoyé aux participants par mail deux jours après la formation. Le retour de ce questionnaire est essentiel afin de recevoir les attestations de formation et de présence.
- Une auto-évaluation des acquis est également indiquée dans l'attestation de formation
- Une évaluation à froid est envoyée par mail aux participants 1 mois après la formation afin que le centre de formation puisse s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert des compétences en situation professionnelle.

MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module

PAYSAGE ET ARCHITECTURE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - sur site technique (Bouches-du-Rhône et le Var)

2 jours soit 14 heures de formation

Modalité d'apprentissages : Présentiel

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique	Dates	Lieux
Présentiel	mercredi 8 novembre 2023, 18h00 - 19h30	CROA PACA // MAV - 12 boulevard Théodore Thurner 13006 Marseille
Présentiel	jeudi 9 novembre 2023, 09h30 - 12h30 / 13h30 - 16h00	CROA PACA // MAV - 12 boulevard Théodore Thurner 13006 Marseille
Présentiel	vendredi 10 novembre 2023, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00	CROA PACA // MAV - 12 boulevard Théodore Thurner 13006 Marseille

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Cette formation vous permettra :

- de considérer les solutions "bas carbone" et "low-tech" anciennes ou plus récentes,
- de considérer le territoire, sa géographie, son climat et sa végétation comme données et moyens d'évitement
- de conceptualiser par un atelier pratique des dispositifs mettant en œuvre ces connaissances "bas carbone" et "low-tech"
- de mettre en place une approche architecturale résilientes aux conditions contemporaines du climat, dont les canicules.

- de pouvoir satisfaire aux critères de la RE2020 à propos du confort d'été

FORMATEUR(S)

BOULNOIS Jacques
HAMEAU Ada
MURE Veronique
SIMONET Camille

OUTILS PÉDAGOGIQUES

L'approche pédagogique s'articule autour d'apports théoriques s'appuyant notamment avec :

- visites de site (randonnées)
- photographies
- dessins, croquis d'analyse
- analyses de groupe, historiques et données physiques
- conférences avec présentation iconographique et présentation des problématiques
- Travail d'atelier en groupe, dessins, maquettes, textes
- Restitution collective, partage des idées et échanges
- Présentations dynamiques en salle
- un tour de table

Apprentissage concret et participatif alternant théorie et pratique.

PROGRAMME

Premier jour :

SOIREE

- I. Accueil
- II. Présentation de l'exposition photographique sur les paysages méditerranéens
- III. Présentation du programme et des enjeux du séjour d'étude

Deuxième jour :

MATINEE

- I. Accueil
- II. Départ pour le massif de Sainte Baume
- III. Randonnée d'étude et d'analyse de site avec accompagnants culturels, botaniste et intervenants de formation : Véronique Mure botaniste, Camille Simonnet paysagiste, Jacques Boulnois formateur, architecte et concepteur passivhaus. Visite des glaciers de Font Frège et du Crot de Lans
 - Observations du territoire, du climat, du paysage et des architectures visités à l'aide de la photographie, du dessin
 - Présentations et explications par les intervenants.

PAUSE DÉJEUNER

APRÈS-MIDI

- IV. Promenade paysagère et architecturale de la forêt de Sainte Baume en allant vers la glacière de Pivaut. Visite commentée de la glacière
- V. Bilan de la première journée, tour de table
- VI. Retour pour Marseille

SOIREE

- VII. "Paysage, architecture et supra-chaleur" Conférence introductive aux ateliers et travaux du lendemain.
 - Définition du terme supra-chaleur et problématiques :
 - Présentation du CROA PACA et de la MAV
 - Présentation des questionnements et ateliers pour les travaux du lendemain
 - Présentation d'une référence par Jacques Boulnois, formateur, architecte et concepteur passivhaus

Troisième jour :

MATINÉE

- I. Accueil
 - II. Tour de table
 - III. Constitutions de groupes de travail avec mise à disposition de matériels et matériaux de représentation et de maquette.
Formation et animation : Camille Simonnet paysagiste, Jacques Boulnois formateur, architecte et concepteur passivhaus, et une personne du CAUE 13 (sous réserve).
Deux pôles ressources :
 - 1) Neige, glace et conservation présenté par Ada Hameau Anthropologue association ASER (sous réserve)
 - 2) Inertie et déphasage, présentation des phénomènes d'effusivité et de diffusivité et des caractéristiques de différents matériaux de construction contemporains comme anciens.
- Trois thèmes libres pour lesquels, il faudra proposer des hypothèses et concepts bioclimatiques pour en permettre l'adaptation au changement climatique et ses conséquences locales

PAUSE DÉJEUNER

APRÈS-MIDI

IV. Reprise du travail débuté en matinée avec élaboration des éléments de présentation/communication

V. Restitution des travaux/propositions/Théories/concepts forgés par chaque groupe à l'ensemble des stagiaires, puis échanges libres.

VI. Tour de table et bilan global de la formation

Programme à titre indicatif. La MA se réserve le droit de modifier le déroulement des journées et les visites mentionnées jusqu'à validation finale du programme.

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
Maison de l'Architecture Centre-Val de Loire 44 Quai Saint Laurent 45000 Orléans
02.38.54.08.96 - info@ma-cvl.org

FORMATION : PAYSAGE ET ARCHITECTURE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - sur site technique
(Bouches-du-Rhône et le Var)

Module	Modalité pédagogique	Dates	Lieux
PAYSAGE ET ARCHITECTURE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - sur site technique (Bouches-du-Rhône et le Var)	Présentiel	mercredi 8 novembre 2023, 18h00 - 19h30	CROA PACA // MAV - 12 boulevard Théodore Thurner 13006 Marseille
	Présentiel	jeudi 9 novembre 2023, 09h30 - 12h30 / 13h30 - 16h00	CROA PACA // MAV - 12 boulevard Théodore Thurner 13006 Marseille
	Présentiel	vendredi 10 novembre 2023, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00	CROA PACA // MAV - 12 boulevard Théodore Thurner 13006 Marseille

Durée : 2 jours soit 14 heures

Places limitées à : 30

Date de clôture des inscriptions : 17/07/2023
(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : **Prénom :**

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Date de naissance : **Département de naissance :**

E-mail personnel : (E-mail individuel / personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)

Téléphone portable : **Date d'entrée dans l'entreprise :**

Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP : ☐ Oui / ☐ Non **Architecte DPLG :** ☐ Oui / ☐ Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

- ☐ Architecte
☐ Architecte expert
☐ Architecte d'intérieur
☐ Artisan
☐ Assistant administratif, RH
☐ Chargé de communication, développement
☐ Collaborateur non architecte
☐ Dessinateur, concepteur graphiste...
☐ Économiste
☐ Ingénieur
☐ Maîtrise d'ouvrage publique
☐ Paysagiste concepteur
☐ Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
☐ Programmiste, AMO
☐ Service technique des collectivités
☐ Autre :

Mode d'exercice :

- ☐ Demandeur d'emploi
☐ Fonctionnaire d'état
☐ Fonctionnaire des collectivités territoriales
☐ Libéral
☐ Salarié
☐ Autre :

Prise en charge éventuelle de la formation :

- ☐ Fonds professionnels : Libéral
☐ Fonds professionnels : Salarié CIF
☐ Fonds professionnels : Salarié CPF
☐ Fonds professionnels : Salarié contrat pro
☐ Fonds professionnels : Salarié plan de formation
☐ Fonds professionnels : Pôle emploi
☐ Fonds propres
☐ Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
☐ Fonds publics : Instances européennes
☐ Fonds publics : État
☐ Fonds publics : Conseils régionaux
☐ Fonds publics : Pôle emploi
☐ Fonds publics : Autres ressources publiques

Nom de l'organisme de prise en charge :

- ☐ FAFIEC
☐ FIF PL
☐ OPCO Atlas
☐ OPCO Unification
☐ OPCO/EP (ACTALIANS)
☐ Autre :

Demande de subrogation : ☐ Oui / ☐ Non

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : **Activité principale :**

Gérant(e) : **Fonction :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **E-mail :**

Siret : **N° société d'architecture :** **Effectif dans l'organisme :**

Module 1 : PAYSAGE ET ARCHITECTURE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - sur site technique (Bouches-du-Rhône et le Var)		14h / 2 jours	
Coût pédagogique	TARIF DE LA FORMATION	830,00 €	 €
Frais annexes	Chambre d'hôtel individuelle petits déjeuners inclus (3 nuits - hors taxe de séjour)	330,00 €	 €
	Chambre d'hôtel twin (2 lits) petits déjeuner inclus (3 nuits - hors taxe de séjour) Tarif par personne	183,00 €	 €
		TOTAL	 €

MODE DE PAIEMENT

☐ Chèque ☐ Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

Conditions Générales de Vente

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE MAISON DE L'ARCHITECTURE CENTRE-VAL DE LOIRE

Art 1 – Désignation

La Maison de l'Architecture Centre-Val de Loire, association loi 1901, désigne un Organisme de Formation enregistré sous le numéro 24 45 02776 45 attribué le 28/02/2011, dont le siège social est situé 44 Quai Saint Laurent – 45000 Orléans.

Tel : 02 38 54 08 96 - Mail : info@ma-cvl.org
Siret : 508 959 293 00020 – Code APE : 9499Z
Certification « Qualiopi » reçue le 14/04/2021.

Art 2 – Inscriptions

Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre de leur arrivée, dans la mesure des places disponibles.

La Maison de l'Architecture Centre-Val de Loire accuse alors réception de l'inscription du stagiaire par mail, ou par courrier.

Suite à la prise en compte de l'inscription, une convention/contrat est envoyé automatiquement.

Cette convention doit être retournée signée et revêtue du cachet d'entreprise du stagiaire, au minimum 3 semaines ouvrées avant le début de la formation, accompagnée du règlement.

Si le nombre d'inscriptions est trop élevé, une option sera enregistrée pour le prochain cycle.

Dans la suite de la formation, après avoir répondu au questionnaire à chaud, une attestation de présence et de formation sera adressée par mail, au stagiaire, accompagnée de la facture (sous réserve de l'émargement de la feuille de présence, et chaque demi-journée de stage de formation). Une dizaine de jours au moins avant l'ouverture du stage, la Maison de l'Architecture Centre-Val de Loire envoie une convocation précisant dates, heures et lieu de la formation. Le lieu de la formation n'est pas contractuel. Elle pourra se dérouler à une autre adresse dans le même secteur géographique.

ART 3 – Règlement de la formation

Les prix des formations sont indiqués en euros TTC (l'association n'étant pas assujettie à la TVA).

Ils comprennent l'accès à la formation et aux supports de formation (l'accueil café et le déjeuner sont offerts).

Le règlement du prix s'effectue à l'inscription par chèque à l'ordre de la Maison de l'Architecture ou par virement, accompagné du bulletin d'inscription.

ART 4 - Prise en charge

Les formations peuvent être prises en charge par l'organisme auprès duquel vous cotisez :

Libéraux : [FIE-PL](#)

Salariés : [OPCO EP](#) (Actalians)

Il est indispensable d'effectuer la demande de prise en charge auprès de votre organisme de prise en charge auprès duquel vous cotisez.
Ces formations s'inscrivent dans le cadre de l'obligation de formation pour les architectes en tant que formations dites structurées.

Il est indispensable de déclarer votre participation dans votre espace personnel - [ICI](#) -.

ART 5 - Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

Les demandes d'annulation doivent être formulées par écrit (LRAR).

Elles donneront lieu à remboursement intégral si elles sont reçues 15 jours ouvrables avant le premier jour de la formation.

Après cette date, l'intégralité du prix sera dû, sauf cas de force majeure, à savoir limitativement : maladie, accident ou décès, et sur présentation d'un justificatif avant le début de la formation.

En cas d'annulation de la part du stagiaire les frais annexes ne seront pas remboursés.

Les demandes de remplacement sont admises à tout moment.

En cas d'absence ou d'abandon au cours de la formation, l'intégralité du prix est payable en totalité.

La Maison de l'Architecture Centre-Val de Loire se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation si le nombre d'inscrits est insuffisant. Chaque stagiaire est alors informé par mail du report de cette formation. Le lieu de la formation n'est pas contractuel. Elle pourra se dérouler à une autre adresse dans le même secteur géographique.

Dans le cas d'annulation d'une formation de La Maison de l'Architecture, les sommes préalablement versées par les stagiaires seront remboursés.

ART 6 – Programme, moyens pédagogiques et techniques

Le formateur suite au retour des questionnaires de préformation, pourra adapter les contenus du programme, selon la dynamique de groupe et ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

La Maison de l'Architecture Centre-Val de Loire met à disposition les moyens matériels nécessaires au stage (audiovisuels, outils informatiques, documents pédagogiques, supports divers, sauf indication contraire dans le mail de convocation). Il est entendu que les outils pédagogiques sont mis à disposition des stagiaires uniquement à des fins de formation.

ART 7 - Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur.

Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de l'association et du/des formateurs.

Le stagiaire s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents, en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

ART 8 - Informatique et libertés - RGPD

Les informations contenues dans le bulletin d'inscription sont nécessaires à l'enregistrement de votre demande d'inscription. Votre adresse électronique est nécessaire pour vous communiquer différents renseignements pratiques (convention de formation, convocation, attestation de formation, facture...) ainsi que la newsletter de la Maison de l'Architecture Centre-Val de Loire vous informant de la programmation de ses formations et actualités chaque mois.

Toutes ces données sont utilisées par la Maison de l'Architecture Centre-Val de Loire pour la gestion et la promotion de ses propres actions de formation.

La Maison de l'Architecture Centre-Val de Loire est seul propriétaire des informations recueillies via les bulletins d'inscription et ou via son site internet.

La Maison de l'Architecture Centre-Val de Loire s'engage à ne jamais vendre, ni échanger, ni transférer vos informations personnelles à une autre société pour n'importe quelle raison, sans votre consentement.

La protection de vos données personnelles étant essentielle pour son activité, La Maison de l'Architecture Centre-Val de Loire s'engage à conserver toutes vos données personnelles sur un serveur sécurisé et exclusivement accessible aux équipes La Maison de l'Architecture Centre-Val de Loire.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1976 modifiée relative à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification en nous adressant un courrier.

ART 9 - Dispositions diverses

Préalablement à toute saisie d'un tribunal, il est convenu, que les parties s'efforcent d'apporter une solution amiable aux difficultés qui seraient susceptibles de survenir dans l'interprétation ou l'exécution du contrat de formation. Faute pour elles d'avoir concilié leurs points de vue, elles soumettrons le litige aux seuls tribunaux d'Orléans.